

☛ **Toute demande doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation :**

- soit par mail à l'adresse suivante : contact@ville-dechy.fr
- soit par courrier à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville de Dechy - Place Jean Jaures 59187 Dechy
- soit par dépôt à l'accueil de la mairie de Dechy, Place Jean Jaures

Nom de l'Association

N° agrément Jeunesse et Sport (si association sportive)

Adresse du siège social

Représentée par agissant en qualité de

Courriel : Téléphone

Nom de la manifestation

Lieu (adresse précise)

Date..... - Horaires d'ouverture de.....à.....

- J'ai l'honneur de solliciter, au titre de l'article L 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire, pour la manifestation publique définie ci-dessus,
- J'ai connaissance :

que l'association ne peut disposer que de 5 autorisations (10 pour les associations sportives) par an et certifie que la présente demande constitue la (1)..... demande de l'année en cours. (1) *exemple : 1ère, 2ème...*

que les boissons qui pourront être servies sont celles classées dans :

le **groupe 1** : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;

et le **groupe 3**, à savoir : boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joint les vins doux naturels (bénéficiant du régime fiscal des vins), ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés (comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool), y compris le champagne (boisson traditionnelle de la région), vin de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur

que celui qui exploite un débit de boissons :

- est chargé d'assurer le respect des dispositions du code de santé publique relatives à la lutte contre l'alcoolisme,
- est également responsable des infractions qui y sont constatées.

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la répression de l'ivresse publique.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande.

Fait à Dechy, le/...../20.....

Signature

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire ont pour finalité la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaires. Ces données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique. Elles sont conservées dans la limite imposée par la réglementation. La Ville de Dechy est le responsable du traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement du traitement, en vous adressant à la Mairie de Dechy : rgpd@ville-dechy.fr. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : dpd@douaisis-agglo.com ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr.

AUTORISATION D'EXPLOITER UNE BUVETTE TEMPORAIRE

Je soussigné Jean-Michel SZATNY, Maire de Dechy, donne mon autorisation à exploiter une buvette temporaire le/...../20..... deh..... àh.....,

à l'association.....

représenté par

Pour l'événement désigné au recto de ce formulaire.

À Dechy, le/...../20.....

Le Maire,

Jean-Michel SZATNY

Ce formulaire doit être disponible le jour de la manifestation
et présenté à tout agent ayant une autorité de contrôle.